

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° I-818**présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 13**

À l'alinéa 102, après le mot :

« entreprises »,

insérer le mot :

« soumises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.